Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
GARDERIE CHEZ TANTE ROSI LTEE	2017145	Le 18 janvier 2024

Nom de l'établissement	Numéro de téléphone
Garderie Chez Tante Rosi	(506) 344-5655

Adresse
5 chemin Gauvin Petite-Lamèque NB E8T 2M9

Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	Titre du poste
Sylvie Richardson	Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma surveillance en avant-midi. Les éducatrices sont en pleine désinfection de la garderie. Garderie fermée, en cause d'éclosions maladie. Je m'assure avec l'éducatrice responsable de l'affichage dans la porte et de communiqué avec santé publique afin de s'assurer pour la procédure de désinfection adéquate. Discussion courriel avec l'exploitante afin de bien s'assurer de compléter le rapport d'incident pour une éclosion de maladie. (Fermeture inattendue).

original signé par
Sylvie Richardson
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 janvier 2024
Date

original signé par
Fermeture de la garderie
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 janvier 2024
Date